

**Notification de mesure environnementale pour les besoins de  
l'Accord sur le commerce intérieur**

1. Instance

Gouvernement du Québec

2. Statut de la notification

Consultation publique sur un projet de règlement.

3. Date de clôture de la période de commentaires

06 -08- 2011

4. Date d'entrée en vigueur

Sera déterminée lors de l'adoption du règlement.

5. Enjeu

*Le Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des véhicules automobiles, publié à la Gazette officielle du Québec du 30 décembre 2009, est entré en vigueur le 14 janvier 2010. Celui-ci établit les normes d'émissions moyennes de gaz à effet de serre (GES) des véhicules automobiles vendus, loués ou mis en marché au Québec par les constructeurs automobiles pour les années-modèle 2010 à 2016.*

Le Projet de Règlement modifiant le Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des véhicules automobiles a pour principal objectif de considérer comme étant conforme aux normes du Québec, pour les années-modèle 2012 à 2016, le parc automobile d'un constructeur qui se conforme aux dispositions du règlement fédéral visant les émissions de gaz à effet de serre des automobiles à passagers et des camions légers.

Il permet aussi à un constructeur de convenir avec le ministre des renseignements et des documents qui devront être transmis afin que celui-ci puisse estimer les gaz à effet de serre que produit le parc automobile que le constructeur met en marché au Québec.

6. Nom officiel

Projet de règlement modifiant le règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des véhicules automobiles.

7. Mots clés

Gaz à effet de serre, véhicules automobiles.

8. Référence juridique

**Règlement modifiant le Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des véhicules automobiles**

Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2, a. 31, 1er al., par. *c, d, et e*)

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/changements/ges/reglement-mod2011.htm>

9. Catégorie

Projet de règlement.

10. Personne-ressource

Guyline Bouchard  
Bureau des changements climatiques  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
675, boul. René Lévesque Est, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Tél. (418) 521-3813, poste 4626  
Fax. (418) 646-4920  
Courriel : [guyline.bouchard@mddep.gouv.qc.ca](mailto:guyline.bouchard@mddep.gouv.qc.ca)

11. Résumé

Le Projet de Règlement modifiant le Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des véhicules automobiles a pour principal objectif de permettre à un constructeur automobile dont le parc automobile s'est conformé aux dispositions du règlement fédéral visant les émissions de gaz à effet de serre des véhicules automobiles d'être également en conformité avec le règlement québécois, pour les années-modèle 2012 à 2016.

12. Date de la notification

8 juin 2011